

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Le 21 mai 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés: Mmes Florence PAYS et Stéphanie BURIAS

Pouvoirs: Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'achat d'une remorque frigorifique.

Les membres du Conseil Municipal acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

I-2°) Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 19 mars et 05 avril 2024 :

Les procès-verbaux des réunions des 19 mars et 05 avril 2024 sont adoptés à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Assainissement	08/04/2024	Signature d'une convention pour la facturation de la redevance assainissement 2024-2029.
Circulation	10/04/2024	Arrêté 22/2024 portant restriction de la circulation Rue du Thuy pour des travaux de démolition d'un bâtiment par l'entreprise PARRA du 10 au 14 avril 2024.
Permission de voirie	10/04/2024	Arrêté 23/2024 portant permission de voirie à ENEDIS pour des travaux de branchement électrique à Larmonière.
Circulation	11/04/2024	Arrêté 24/2024 portant restriction de la circulation à Larmonière pour des travaux de branchement électrique par l'entreprise SMTC à compter du 22 avril et pour 30 jours.
Devis	11/04/2024	Signature d'un devis de l'entreprise GAMELIN pour la fabrication de bancs pour la garderie pour un montant de 1 956,00 € TTC
Dérogation scolaire	15/04/2024	Signature d'une demande de dérogation scolaire pour une enfant de MONS.

Maison des Associations	17/04/2024	Signature d'un devis de 360,00 € pour l'établissement d'un constat des avoisinants par un huissier de justice.
Panneau Pocket	17/04/2024	Signature d'un devis de 100,00 € TTC pour l'extension de l'application Panneau Pocket
Circulation	17/04/2024	Arrêté 25/2024 portant restriction de la circulation au port de Ris pour des travaux raccordement du 19 au 26 avril 2024.
Association	18/04/2024	Arrêté 26/2024 portant autorisation de débit de boisson à la Société de Chasse pour le repas des propriétaires le 20 avril 2024.
Personnel	19/04/2024	Arrêté 27/2024 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 17 avril au 19 mai 2024.
Circulation	25/04/2024	Arrêté 28/2024 portant restriction de la Circulation à La Goutelle pour le branchement aux réseaux EP/EU par la SEMERAP du 06 au 16 mai 2024.
Personnel	30/04/2024	Arrêté 29/2024 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 29 avril au 1er mai 2024.
Association	30/04/2024	Arrêté 30/2024 portant autorisation de débit de boisson à l'USL pour le repas Beef/Tripes le 1er mai 2024.
Association	30/04/2024	Arrêté 31/2024 portant autorisation de débit de boisson à l'APE pour le marché aux fleurs le 05 mai 2024.
Association	30/04/2024	Arrêté 32/2024 portant autorisation de débit de boisson à VLL pour la marche « la limonoise » le 09 mai 2024.
Personnel	19/04/2024	Arrêté 27/2024 portant prolongation de mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 02 au 04 mai 2024.
Circulation	06/05/2024	Arrêté 34/2024 portant restriction de la Circulation au 39bis Port de Ris pour le branchement aux réseaux EP/EU du 10 au 12 mai 2024.
Food Truck	07/05/2024	Arrêté 35/2024 portant autorisation de stationnement de « La Galette Bougnate » Place de la Bascule, un mardi sur deux, à compter du 07 mai 2024.
Circulation	07/05/2024	Arrêté 36/2024 portant restriction de la circulation au 39 Rue des Rameaux pour des travaux d'agrandissement d'un garage à compter du 07 mai 2024 et pour une durée de 3 mois.
Personnel	07/05/2024	Arrêté 37/2024 portant avancement d'échelon d'un agent à compter du 05 mai 2024.
Cimetière	15/05/2024	Signature d'un devis de 2 099,00 € TTC de l'entreprise MILLEVILLE pour l'achat d'un portail coulissant pour le nouveau cimetière.
Travaux	15/05/2024	Signature d'un devis de l'entreprise PARRA pour la reprise des enrobés Rue du Bois, des Rameaux et au port de Ris pour un montant de 720,00 € TTC.
Devis	16/05/2024	Signature d'un devis de DETERCENTRE de 541,94 € pour le changement des batteries de l'autolaveuse.
Personnel	17/05/2024	Signature du contrat de travail à un agent du 21 au 24 mai 2024 pour le remplacement d'un agent à l'école.
Association	21/05/2024	Arrêté 38/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à Madame la Directrice de l'Ecole le 21 juin 2024 à l'occasion de la fête des Ecoles.
Association	21/05/2024	Arrêté 39/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à Monsieur le Président de la Pétanque Limonoise le 25 mai 2024 à l'occasion d'un concours inter-association.
CCAS	21/05/2024	Arrêté 40/2024 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au CCAS de Limons le 1er juin 2024 à l'occasion de la fête du pain aux Baraques.

II-1°) Désignation d'un référent « Elu Rural Relais de l'Egalité »

Monsieur le Maire explique que l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme propose de nommer un ou une référent(e) « Elu Rural Relais de l'Egalité » afin de lutter contre les violences intrafamiliales et de promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural.

Des formations et des rencontres seront proposées pour donner aux élus les clés pour accueillir, écouter et orienter les victimes.

Madame Laurence SOULERAS accepte de représenter la Commune.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, désignent Madame Laurence SOULERAS référente « Elu Rural Relais de l'Egalité ».

II-2°) Vente d'une parcelle à un habitant

Monsieur le Maire explique que des habitants ont émis le souhait d'acheter le petit passage qui jouxte leur terrain et qui est très peu emprunté, entre le parc de jeux et la Rue du Bois.

La cession pour 1 € symbolique est proposée. La surface du terrain est d'environ 200 m².

Les frais de notaire s'élèvent à environ 300 €.

Mme Laurence SOULERAS demande quelles sont les raisons de leur volonté d'acheter?

M. le Maire lui indique que ce passage est très peu emprunté et qu'ils souhaitent le fermer pour leur tranquillité.

M. Bernard GOLFIER précise que cela fait plusieurs années qu'ils souhaitent acheter ce petit morceau.

Mmes Astrid ZANUTTO et Laurence SOULERAS ne sont pas favorables à cette vente, elles empruntent de temps en temps ce passage et trouvent dommage de s'en séparer.

M. Anthony FAVIER demande si ce passage ne dessert pas d'autres parcelles ?

M. le Maire lui répond que non.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal avec 9 voix POUR et 2 voix CONTRE

- Acceptent de vendre le petit passage entre le parc de jeux et la rue du Bois pour 1€ symbolique

II-3°) Convention de financement projet « NEFLE »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet « Notre Ecole Faisons La Ensemble », la commission présidée par le Recteur de l'Académie a retenu le projet de l'école de Limons.

Ce projet permet le financement total du projet de l'école de Limons qui s'élève à 7 545,00 €.

Monsieur le Maire précise que les frais sont payés par la Commune car l'école ne peut pas avancer cette somme. La subvention NEFLE est donc versée directement à la Commune.

Madame Astrid ZANUTTO fait la liste des projets financés:

- Spectacle 'Pattes à petits pas » à la salle des fêtes de Limons
- Sortie au musée d'Art Roger Quilliot
- Sortie au musée des Confluences et au Parc de la Tête d'Or à LYON
- Rencontre avec une auteure, livre-élu

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour le projet « NEFLE »

II-4°) Tour de garde des élections européennes

Monsieur le Maire fait un tour de table pour préparer les élections européennes du 09 juin 2024.

Madame Laurence SOULERAS sera Présidente du bureau de vote.

La journée sera divisée en 3 tranches :

- 8h 11h : Muriel DELAGE, Astrid ZANUTTO, Laurence SOULERAS, Anthony FAVIER
- 11h 14h : Florian DE OLIVEIRA, Sébastien MONTALBAN, Bernard GOLFIER
- 14h 18h : Florian PARRA, Matéo MOREL, Loïc MORTHON

Tous les élus seront présents lors du dépouillement sauf Sébastien MONTALBAN.

II-4°) Logement locatif 3 Rue du Bois

Monsieur le Maire présente la demande de location de Monsieur Kyllian RAMILLIEN et Madame Manon ROBIN pour l'appartement situé 3 Rue du Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de louer l'appartement situé 3 Rue du Bois à Monsieur Kyllian RAMILLIEN et Madame Manon ROBIN.

Le loyer est fixé à 513.15 € mensuel. La date de prise d'effet est le 1er juin 2024.

III-1°) Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités qui souhaitent verser aux agents la prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle doivent le faire avant le 30 juin 2024.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion doit être saisi le 04 juin 2024 au plus tard.

Il rappelle que le versement de cette prime a été prévu au budget 2024. Il donne les montants maximums que les agents peuvent percevoir à savoir 800 € proratisés au temps de travail sauf pour 2 agents où le montant maximum est de 700 €.

Il avait été décidé lors de la préparation du budget 2024 de verser la moitié du montant maximum. Le coût pour la collectivité s'élève à 3 365 € charges comprises.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident le versement de cette prime.

III-2°) Tarifs des repas et règlement de la cantine 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur de la cantine scolaire et indique qu'ils ont été augmentés l'an dernier.

Il demande aux élus s'ils souhaitent les modifier.

Un comparatif des dépenses et des recettes sera fait.

A l'unanimité, les membres du Conseil, décident de garder les mêmes tarifs pour l'année 2024-2025 à savoir :

- Enfants utilisant régulièrement le service : 2,90 €
- Enfants ne mangeant que d'une manière occasionnelle : 4,50 €
- Adultes: 5,80 €

III-2°) Tarifs et règlement de la garderie 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire et propose de débattre sur une éventuelle augmentation.

Il rappelle les tarifs:

- Quotient familial 500 : 1,65 €
- Quotient familial + 501 à 900 : 1,75 €
- Quotient familial + 901 à 1200 : 2,00 €
- Quotient familial + 1201 : 2,20 €

La tranche tarifaire la plus utilisée est 1.75 €

Mme Laurence SOULERAS propose une augmentation de 0.05 € pour chaque tranche.

M. Florian DE OLIVEIRA est du même avis.

M. Bernard GOLFIER demande pourquoi il y a différents tarifs et pourquoi ne pas mettre le même pour tous? M. le Maire lui explique que c'est ce qu'on appelle de l'équité sociale.

M. Bernard GOLFIER demande depuis quand ces tranches existent?

M. le Maire lui indique que depuis que la Commune a repris la gérance de la garderie ces tarifs sont appliqué, avant c'était la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal avec 8 voix POUR et 3 ABSTENSIONS décident une augmentation de 0.05 € pour chaque tranche à savoir :

- Quotient familial 500 : 1,70 €
- Quotient familial + 501 à 900 : 1,80 €
- Quotient familial + 901 à 1200 : 2,05 €
- Quotient familial + 1201 : 2,25 €

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission Finances et Affaires Générales :

Madame Laurence SOULERAS rappelle que la fête du pain aura lieu le 1^{er} juin. Elle fait un tour de table pour savoir qui sera présent.

Le montage des barnums aura lieu le vendredi matin et ils seront démontés le lundi.

RDV à 10h sur place pour l'installation des tables. Elles seront rangées directement après la manifestation.

Mme Astrid ZANUTTO demande à quel ordre la facture des Saint-Nectaire doit être faite.

M. le Maire, avec l'accord du Président du Comité des fêtes, précise que le Comité prend en charge les dépenses et les recettes et versera comme l'an dernier les bénéfices au CCAS.

M. Florian DE OLIVEIRA s'est chargé de la commande de monnaie.

Commission Scolaire et Culturelle:

La Commission ne s'est pas réunie.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture:

Monsieur Bernard GOLFIER fait le point sur différents travaux en cours :

- Les travaux au cimetière sont bientôt terminés. Le portail doit être livré dans les prochains jours et la pose des brises-vues est en cours.
- SBA: 2 petits containers poubelles seront installés à la place du grand avec une plaque explicative indiquant comment trier.
- Un meuble sera également installé dans le local afin de mettre à disposition de tous, les objets qui ne sont plus utilisés (plaques, objets décoratifs divers...)
 - M. Loïc MORTHON demande si les composteurs installés dans la Commune sont bien utilisés?
 - M. Bernard GOLFIER lui indique qu'il y a de nombreux utilisateurs et que tout fonctionne bien.
 - M. le Maire tient à préciser que la gestion des composteurs notamment le rajout de matières doit être gérée par le SBA et non par les agents municipaux.
- Concernant la maison des associations les travaux sont stoppés.
 Monsieur le Maire déplore le retard pris. Il indique que les plans EXE seront prêts en fin de semaine et que le maçon pourra commander les ferrailles.
- Les travaux de garderie reprendront cet été, tout le matériel est prêt.
- Grange rue de la Jonchère : Un chiffrage des travaux sera fait.
 - M. le Maire explique que l'employé municipal a proposé de faire une dalle dans la grange et de la sécuriser afin de pouvoir stocker du matériel.
 - M. Florian PARRA ira prendre les mesures.
 - M. Bernard GOLFIER précise qu'un camion de béton sera nécessaire.
- Travaux d'enrobé Rue du Bois : Monsieur Florian PARRA précise qu'il interviendra dès que la météo sera favorable.
- Monsieur le Maire explique que concernant le cimetière, il va falloir étudier un projet d'accès sur le côté pour la nouvelle partie. Un devis d'environ 14 000 € a été établi par l'entreprise PARRA pour la création d'un chemin d'accès.

Mme Muriel DELAGE demande à qui appartient le terrain jouxtant le cimetière?

M. le Maire indique qu'il appartient à Mme PENNET.

Il explique qu'une proposition d'achat sera faite.

M. Sébastien MONTALBAN précise que concernant la largeur du chemin, il faudra tenir compte du compteur d'eau existant sur la parcelle.

Commissions affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON indique que le nouveau foodtruck « La Galette Bougnate » est bien installée.

Concernant le projet de commerce, il a eu une réunion jeudi 16 mai avec l'architecte lors de laquelle des plans ont été proposés. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion de sa commission.

Le pot des nouveaux habitants aura lieu le 14 juin à 19h. Les invitations seront distribuées en mains-propres le 22 mai par les membres de la Commission.

Concernant le bar, l'étude complète du projet a été reçue par la propriétaire.

Commission fêtes, sports et associations:

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique qu'une réunion aura lieu le 04 juin pour la préparation de la fête du

Monsieur Loïc MORTHON précise qu'un point sera fait lors du prochain conseil.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'il réunira sa commission travaux en juin pour faire le point sur les travaux de la maison des associations et de la grange.

Point supplémentaire achat remorque frigorifique :

Monsieur Loïc MORTHON explique que comme vu en Commission et lors du vote du budget, un devis a été reçu concernant l'achat d'une remorque frigorifique de 9 m² avec rayonnages, éclairage LED, anti-vol... Le devis était d'environ 12 000€ HT, mais suite à un appel de la commerciale une remise de 10% a été faite pour un nouveau devis de 10 700 € HT.

Mme Laurence SOULERAS précise que la Commune finance intégralement la remorque et que par conséquent elle reste gérante du bien et de son utilisation.

Mme Laurence SOULERAS propose de faire payer les associations si elles l'utilisent plusieurs fois par an.

- M. Florian DE OLIVEIRA demande si la location sera ouverte aux particuliers?
- M. Loïc MORTHON lui indique que oui ainsi qu'aux autres communes et aux traiteurs.
- M. Loïc MORTHON précise qu'il va falloir réfléchir aux tarifs de location et au montant de la caution.
- M. le Maire fait un tour de table pour recevoir les avis de tous.
- M. Anthony FAVIER fait remarquer qu'il s'agit d'un gros investissement et qu'il faut voir la rentabilité.
- M. Bernard GOLFIER le rejoint sur cette remarque.
- M. Bernard GOLFIER demande la durée de la garantie?
- M. Loïc MORTHON lui indique que la remorque est garantie pendant 2 ans.
- M. le Maire demande qui s'occupera des éventuelles réparations?
- M. Loïc MORTHON précise que le fournisseur s'en occupera le temps de la garantie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, valident l'achat d'une remorque frigorifique.

IV -2°) Communications du Maire :

<u>Devis chemin du Tonquin</u>: Suite à la visite du Préfet la question de l'état du chemin a été soulevée. Le coût est trop important pour que la commune prenne en charge la réfection de ce chemin. Monsieur le Préfet s'est engagé à prendre en charge 95 % du coût total avec le fonds vert. Un devis de l'entreprise PARRA a été établi pour un montant de 62 640 € TTC pour la réfection complète du chemin avec un ré-empierrement sur 1.5 km. Lors de la dernière réunion pour le Bec de Dore, Monsieur CHAMBONNIERE (chargé de mission espaces protégés à la DREAL) a fait remarquer que si le chemin est refait il risque d'y avoir plus de passage et une vitesse des véhicules plus élevée.

Lors de cette réunion, le syndicat de l'eau a fait part de son mécontentement de l'état du chemin, Monsieur le Maire a répondu que la Commune ne pouvait pas supporter la réfection toute seule et que le syndicat fait parti des plus gros utilisateurs du chemin.

<u>Cérémonie remise carte électorale</u>: Une remise officielle des cartes électorales aux jeunes de 18 ans aura lieu mercredi 05 juin 2024.

Mme Laurence SOULERAS demande en quoi consiste la cérémonie et qu'elle en sera le coût?

M. le Maire lui répond qu'un livret du citoyen sera remis avec la carte électorale, coût du livret 1.15 € et qu'un petit verre de l'amitié sera servi.

<u>Elagage</u>: Le noyer situé à côté des ateliers municipaux a besoin d'être élagué mais il est trop grand pour que les agents s'en charge.

Monsieur Bernard GOLFIER demandera un devis à une entreprise d'espace vert.

<u>Abri bus Port de Ris</u>: La voirie devant l'abri bus du Port de Ris est très dégradée ce qui provoque des grosses flaques d'eau.

Monsieur Florian PARRA explique qu'il y a un problème de pente et que sans mise en place de bordure, les trous se reformeront.

<u>Voie verte</u>: Le tracée définitif est présenté aux élus. Une modification a été faite au niveau de Port de Ris avec un passage au bord de l'Allier.

Comités sénatoriaux: Une réunion aura lieu le 27 juin 2024 à Bussières et Pruns.

<u>Récupérateur d'eau de pluie</u>: Le Conseil Départemental a mis en place une aide financière pour l'achat de récupérateur d'eau pluviale à hauteur de 60 % du coût engagé dans la limite de 4 100 € de subvention. L'enfouissement de la cuve ne rentre pas dans le dispositif d'aide. Monsieur Bernard GOLFIER va se charger de refaire les devis.

IV -3°) Questions diverses:

- Monsieur Anthony FAVIER précise que la tranchée qui doit être refaite à la Goutelle est toujours dans le même état et demande si l'entreprise a donné des nouvelles ?

 Monsieur le Maire lui répond qu'il a contacté 2 fois l'entreprise et qu'il recommencera.
- Monsieur le Maire explique qu'un courrier a été adressé au Directeur d'ENEDIS par rapport aux nombreuses coupures d'électricité aux Moussouves. Les habitants ont également été informés de ce courrier.

La séance est levée à 22h04.

Laurence SOULERAS Secrétaire de séance Matéo MOREL Maire de Limons